

La Maison du Douglas

Maison d'Accueil Spécialisée
pour adultes traumatisés crâniens et cérébro-lésés

40 places d'hébergement
dont 38 places en internat et
2 places en accueil temporaire

Le Bourg

19430 MERCOEUR

Tél. 05 55 91 48 48

Fax 05 55 28 31 10

mercoeur@adefresidences.com



Population accueillie

Les personnes adultes, victimes de lésions cérébrales acquises, sont avant tout des traumatisés crânio-cérébraux graves, pour la majorité victimes d'accidents de la route, mais aussi des victimes d'un accident vasculaire cérébral, d'une rupture d'anévrisme cérébral, d'une anoxie cérébrale, d'une encéphalopathie ou d'une encéphalite, d'une tumeur cérébrale bénigne.

Les personnes handicapées que se propose d'accueillir l'établissement relèvent des handicaps sévères de l'échelle de suivi de Glasgow (Glasgow Outcome Scale Extended : GOSE).

Il s'agit de personnes relevant de soins lourds et d'une surveillance quasi constante, donc ayant des besoins d'aide et d'assistance que demande l'absence d'autonomie, une surveillance médicale et des soins constants par des activités de réadaptation cognitive, des activités occupationnelles d'éveil, d'animation et de socialisation.

Cadre architectural

Un cadre architectural intégré dans le village de Mercœur, un agencement respectueux de la qualité de vie des résidents :

- espace de restauration et de convivialité,
- espace de soins, de rééducation et de consultation,

- salles d'activités éducatives, sportives, de loisirs et de détente,
- des unités de vie avec chambres et sanitaires individuels,
- espace collectif de détente,
- parc arboré avec terrasse et espace de détente.

Prise en charge financière

Tarif journalier internat et accueil temporaire.

Prise en charge par la sécurité sociale, en totalité pour les personnes bénéficiant de la C.M.U.

Prise en charge partielle pour les autres personnes avec paiement du forfait journalier remboursé par la mutuelle (nombre de jour pris en charge par un plafonné pour certaines mutuelles).

Conditions d'admission

- être bénéficiaire d'un accord CDAPH notifiant l'orientation vers une M.A.S.
- transmettre un dossier d'admission complet à la direction,
- avoir reçu l'accord du Directeur de l'établissement suite à la visite de pré-admission dans l'établissement,
- une période d'évaluation de six semaines dans l'établissement permettra de statuer sur une admission durable.

Les Moyens

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels qualifiés :

- médecin rééducateur, kinésithérapeute, ergothérapeute, psychologue et neuropsychologue, orthophoniste, infirmiers, aides-soignants assurant l'organisation des soins et la prise en charge thérapeutique,
- éducateurs (référents d'unité), animateurs, auxiliaires de vie, aides médico-psychologiques assurent les activités de resocialisation, de développement et d'autonomie, de loisirs sportifs et d'animation,
- personnels de restauration, d'entretien et de maintenance assurent le confort et la sécurité des résidents,
- l'ensemble du personnel administratif (assistante de direction, hôtesse d'accueil) veillent à un accueil de qualité pour les résidents, familles et visiteurs.

Soins et médicaments

Le médecin de l'établissement assure le suivi médical des résidents. Ils sont à disposition des familles sur rendez-vous pour répondre à toutes vos questions concernant leur santé.

Fonctionnement

La M.A.S de Mercœur fonctionnera 24h/24h et tous les jours de l'année à un rythme qui prendra

en compte la spécificité du handicap et l'histoire individuelle du résident.

L'accompagnement du résident se fera dans l'alliance thérapeutique dans le respect de la place et du rôle de chacun.

La collaboration avec les familles

L'établissement est ouvert à toutes les familles. Les familles peuvent rendre visite, en accord avec le bénéficiaire et la direction de l'établissement. L'établissement, prévenu de cette visite adaptera son fonctionnement pour respecter l'intimité de la rencontre. Les heures de visites doivent être de préférences anticipées dans un délai de prévenance de 48 heures.

Des aménagements sont possibles sous réserve d'un accord de l'équipe de direction. Les familles, les proches et les amis peuvent à leur convenance utiliser la salle des familles, les unités de vie et les chambres des résidents, avec leur accord.

Des règles de vie

Chaque résident se doit de participer autant que possible à la vie collective et aux activités le concernant dans le respect des règles qui favorisent la vie au sein de l'établissement. Il lui est remis chaque semaine, un programme personnalisé qui lui permettra de planifier sa participation aux activités.

PLAN D'ACCÈS

En voiture

D'Argentat :

11 kilomètres (voir plan)

De Tulle :

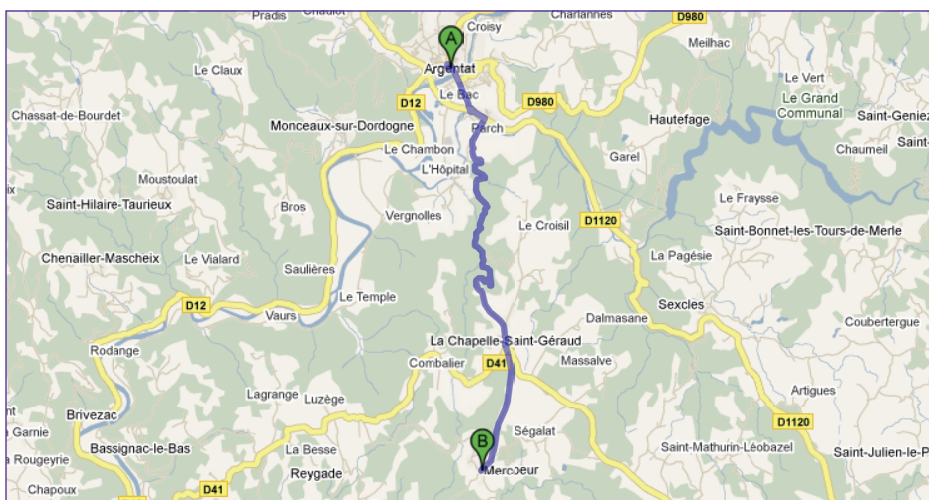
42 kilomètres via la D1120

De Brive :

62 kilomètres via la D1120

De Limoges :

146 kilomètres via la A20 - A89.



Adef Résidences se consacre, depuis 1992, à la gestion d'établissements médico-sociaux.

L'association est connue des Pouvoirs Publics avec lesquels elle entretient des relations de partenariat dans certains domaines.

Le développement de son activité est important.

Elle est réputée pour la qualité de ses établissements et des prestations rendues ainsi que pour l'efficacité de sa gestion. Elle bénéficie d'une structure financière solide, attestée par des références bancaires de premier ordre.



19-21 rue Baudin 94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél : 01 46 70 16 02 - 01 72 46 71 73

Fax : 01 46 70 16 03

www.ade-residences.com

E-mail : candidatures@adefresidences.com

Association à but non lucratif (Loi 1901)